

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent du développement social et économique présente son septième rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 19 avril 2021, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 25 — *Loi modifiant diverses lois en matière de droit municipal/The Municipal Statutes Amendment Act*;
- projet de loi 37 — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire et la Charte de la ville de Winnipeg/The Planning Amendment and City of Winnipeg Charter Amendment Act*;
- projet de loi 38 — *Loi améliorant la délivrance des permis de construction et d'électricité et la résolution des litiges connexes (modification de diverses dispositions législatives et édicition de la Loi sur la résolution des litiges en matière de permis)/The Building and Electrical Permitting Improvement Act (Various Acts Amended and Permit Dispute Resolution Act Enacted)*;
- projet de loi 53 — *Loi n° 2 modifiant diverses lois en matière de droit municipal/The Municipal Statutes Amendment Act (2)*.

Composition du Comité :

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020 et qu'elle a modifié de nouveau le 3 décembre 2020, l'application du paragraphe 83(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 19 avril 2021 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

- M. BUSHIE;
- M. le *ministre* JOHNSON;
- M. MARTIN;
- M. TEITSMA;
- M. WIEBE;
- M. le *ministre* WHARTON.

Le Comité a élu :

- M. TEITSMA à la présidence;
- M. MARTIN à la vice-présidence.

Députés ne siégeant pas au Comité et étant intervenus :

- M. KINEW;
- M. LAMONT.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 25 — *Loi modifiant diverses lois en matière de droit municipal/The Municipal Statutes Amendment Act* :

Marc Lemoine

Fonctionnaire électoral principal de la ville de Winnipeg

Le Comité a entendu 20 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 37 — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire et la Charte de la ville de Winnipeg/The Planning Amendment and City of Winnipeg Charter Amendment Act* :

Ivan Normandeau

Association des municipalités bilingues du Manitoba

Kam Blight

Association des municipalités du Manitoba

Stephen Kupfer

5008735 Manitoba Limited

Marc Pittet

Services publics de la ville de Winnipeg

Duane Nicol

Ville de Selkirk

Maire Brian Bowman

Conseil de la ville de Winnipeg

Lanny McInnes

Manitoba Home Builders' Association

Mairesse Cheryl Christian

Municipalité rurale de West St. Paul

Brent Olynyk

Particulier

Cara Nichols

Particulier

Maire John Mauseth

Municipalité rurale de Headingley

Michael Carruthers

Particulier

Allan Borger

LADCO Company Limited

Brad Erb

Municipalité rurale de MacDonald

Paul Bell

Particulier

Le comité a voté contre l'adoption de l'article 29 du projet de loi.

Il est proposé que l'alinéa 149.1(2)a) et le paragraphe 149.1(3) figurant à l'article 38 du projet de loi soient amendés par substitution, à « cas d'occupation importante », de « cas d'aménagement important ».

Il est proposé que le paragraphe 151.0.3(3) figurant à l'article 39 du projet de loi soit amendé par substitution, à « 30 jours », à chaque occurrence, de « 14 jours ».

Le comité a voté contre l'adoption de l'article 61 du projet de loi.

Il est proposé que l'article 240.1.1 figurant à l'article 65 du projet de loi soit amendé par substitution :

a) dans l'alinéa (1)a), à « une occupation importante désignée », de « un aménagement important désigné »;

b) dans le paragraphe (3), à « cas d'occupation importante », de « cas d'aménagement important ».

Il est proposé que l'article 77 du projet de loi soit amendé :

a) par suppression du sous-alinéa 282.1(1)a)(iii) y figurant;

b) dans le paragraphe 282.1(3) y figurant, par substitution, à « 30 jours », de « 14 jours »;

c) dans le paragraphe 282.1(10) y figurant, par substitution, à « La », de « Sous réserve de l'article 495, la »;

d) par suppression de l'alinéa 282.2(1)c) y figurant;

e) dans le paragraphe 282.2(3) y figurant, par substitution, à « 30 jours », de « 14 jours ».

(N° 38) — *Loi améliorant la délivrance des permis de construction et d'électricité et la résolution des litiges connexes (modification de diverses dispositions législatives et édicition de la Loi sur la résolution des litiges en matière de permis)/The Building and Electrical Permitting Improvement Act (Various Acts Amended and Permit Dispute Resolution Act Enacted)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 53) — *Loi n° 2 modifiant diverses lois en matière de droit municipal/The Municipal Statutes Amendment Act (2)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Le président,

Rapport présenté par :

_____ M. TEITSMA

Le 19 avril 2021